

DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 10/06/2025/
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 18
Représentés : 08
Votants : 16

Délibération n°

2025_D_029

Séance du 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de *Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.*

Etaient présents : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérard ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Guy THOMAS, Lydia LENAINT, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Nathalie HINFRAY, Timothée BRASSET.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, Mme Elisabeth ODON pouvoir à M. Florent GAUROIS, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à Mme Eloïse SOYER, M. Yves MORANDEAU pouvoir à Mme Séverine DELSERT-BROQUET, M. Mikaël MATIGNON pouvoir à Mme Lydia LENAINT, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM, M. Gilles FOUILLADE pouvoir à Mme Nathalie HINFRAY

Absents : Mmes Laura SERON-HABERLAND, Sonia PREHOUBERT et M. Jean-Michel POTS,

Secrétaire de séance : Madame Sophie BLANCHIN

Objet de la délibération : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,
Sur le rapport de l'Autorité territoriale et en après avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

► **DECIDE :**

ARTICLE 1 : Un emploi permanent de chargée de coordination CTG – Responsable du pôle SEJ à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures est créé à compter du 17/06/2025.

ARTICLE 2 : L'emploi de chargée de coordination CTG – Responsable du pôle SEJ relève des grades d'animateur au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE 3 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8°2 lorsque les besoins de service ou la nature des fonctions le justifient du code général de la fonction publique.

Le cas échéant, si l'agent est recruté en qualité d'agent contractuel

ARTICLE 4 : L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions afférent à la fiche de poste de chargée de coordination CTG – Responsable du pôle SEJ

ARTICLE 5 : L'agent devra être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau bac et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle de 5 années dans le domaine de l'enfance en tant que responsable d'un service dans la fonction publique territoriale.

ARTICLE 6 : L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 389 et l'indice brut 707.

ARTICLE 7 : A compter du 17/06/2025, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Animation

Cadre d'emplois : animateur

Grade : Animateur principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

ARTICLE 8 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

